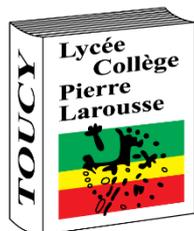


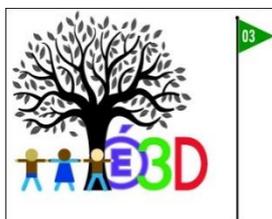
Toucy, le 31 août 2020



Monsieur le Proviseur

aux

Responsables des élèves



éducation  
nationale  
enseignement  
supérieur  
recherche



**Le Proviseur**

Xavier BROUILLARD

Std : 03-86-44-14-34

xavier.brouillard@ac-dijon.fr

Cité scolaire Pierre Larousse

6 rue des Montagnes 89130  
TOUCY

0891168L@ac-dijon.fr

Objet : Protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation nationale.

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer une rentrée en sécurité pour l'ensemble des élèves malgré le rebond de l'épidémie, un certain nombre de règles devront être rigoureusement suivies :

### **Vérifier les symptômes**

En premier lieu, nous comptons sur vous ! Ainsi, au moindre symptôme de Covid-19, chez votre enfant ou dans votre famille, **l'élève ne doit pas être emmené à l'école.**

### **Un mètre de distance**

Comme ailleurs, les règles de distanciation sociale seront de rigueur dans les espaces clos, mais pas en extérieur. Toutefois, dans « les espaces clos (salles de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines, internats, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves ».

La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire.

### **Gestes barrières**

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ces gestes sont : éternuer et tousser dans son coude, se laver les mains régulièrement, utiliser des mouchoirs à usage unique et éviter les contacts physiques.

Le lavage des mains doit être régulier tout au long de la journée (entrée en classe, au réfectoire, internat...).

### **Port du masque dans les classes**

Les élèves ont l'obligation de porter le masque en extérieur, dans les espaces clos et pendant leurs déplacements.

Il n'est « pas obligatoire lorsqu'il est incompatible avec l'activité (prise de repas, nuit en internat, pratiques sportives, etc.) ».

### **Désinfection régulière**

Le planning des agents d'entretien a été organisé afin de nettoyer régulièrement les espaces en suivant les consignes précises suivantes : nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) et nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes), au minimum une fois par jour.

Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Le proviseur.